



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Janvier 2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29 | 21 | 28 |

| Vote | | |
|----------------|--|--|
| A l'unanimité | | |
| Pour : 28 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 03/02/2026
Et
Publication du : 03/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme DE MEDTS Michelle, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. TOURATIER Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. DUPORT Jean-François à Mme GANNAT Fanny, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme CANGE Josiane à Mme BELLOT Elisabeth, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme BELLOT Elisabeth

2026-014 – ACQUISITION DES PARCELLES BL 211 ET 212 – RUE JODON

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing, et plus particulièrement de l'emplacement réservé n°16 destiné à des équipements communaux, il appartient à la commune de Villemandeur de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

À cet effet, les parcelles cadastrées section BL n° 211 et BL n° 212, situées dans le périmètre délimité par l'emplacement réservé précité et classées en zones Ua2 et Ub2 du PLUiHD, doivent être intégrées au domaine communal afin d'assurer la maîtrise foncière préalable aux aménagements envisagés.

Madame [REDACTED]

héritière de

Madame [REDACTED]

[REDACTED] proposent la cession à la commune de leurs parcelles cadastrées section BL n°211 et 212 concernée par l'emplacement réservé ERVI16, situées 2 Rue Jodon 45700 Villemandeur (voir annexe).

Les propriétaires ont accepté de céder leur unité foncière d'une superficie de 1115 m² au prix de 84 000 €, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles aux conditions précitées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants concernant les acquisitions immobilières par les communes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing ;

Vu la proposition des propriétaires, relative à la cession à la commune des parcelles cadastrées section BL n°211 (1113m²) et n°212 (2m²), situées 2 Rue Jodon à Villemagne, classée en zone Ua2 et Ub2 du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise et concernée par l'emplacement réservé ERVI16 ;

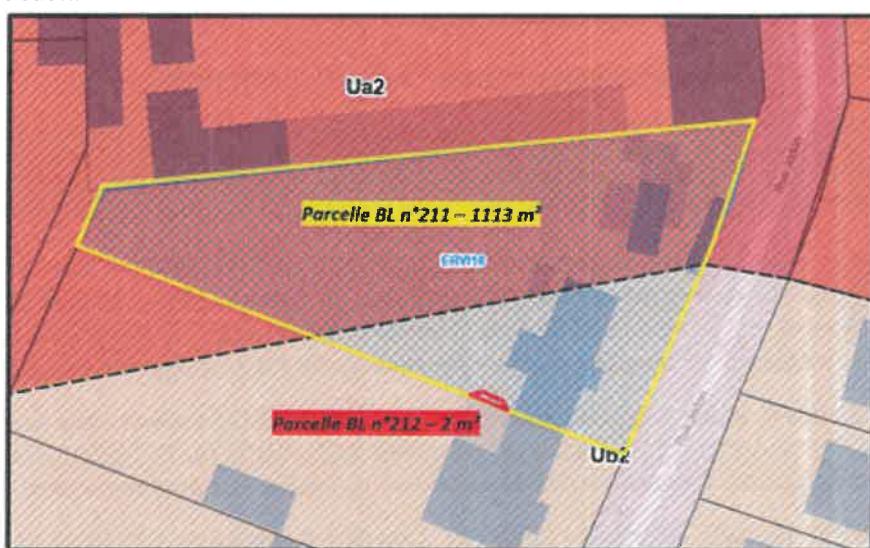
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date 14/01/2026,

Considérant que le prix de vente proposé est de 84 000 € pour les parcelles BL211 et BL212,

Considérant que l'acte de vente sera rédigé par Maître COLLET, notaire à MONTARGIS,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'Approuver** l'acquisition par la commune de Villemagne, des parcelles cadastrées section BL n°211 et n°212 correspondant à l'emplacement réservé n°16, appartenant à [REDACTED]
- [REDACTED] situées 2 rue Jodon, d'une superficie totale de 1115 m², au prix de 84 000 € ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **De dire** que les frais de notaire afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et inscrits au budget ;
- **De charger** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette transaction.



Département :
LOIRETCommune :
VILLEMANDEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

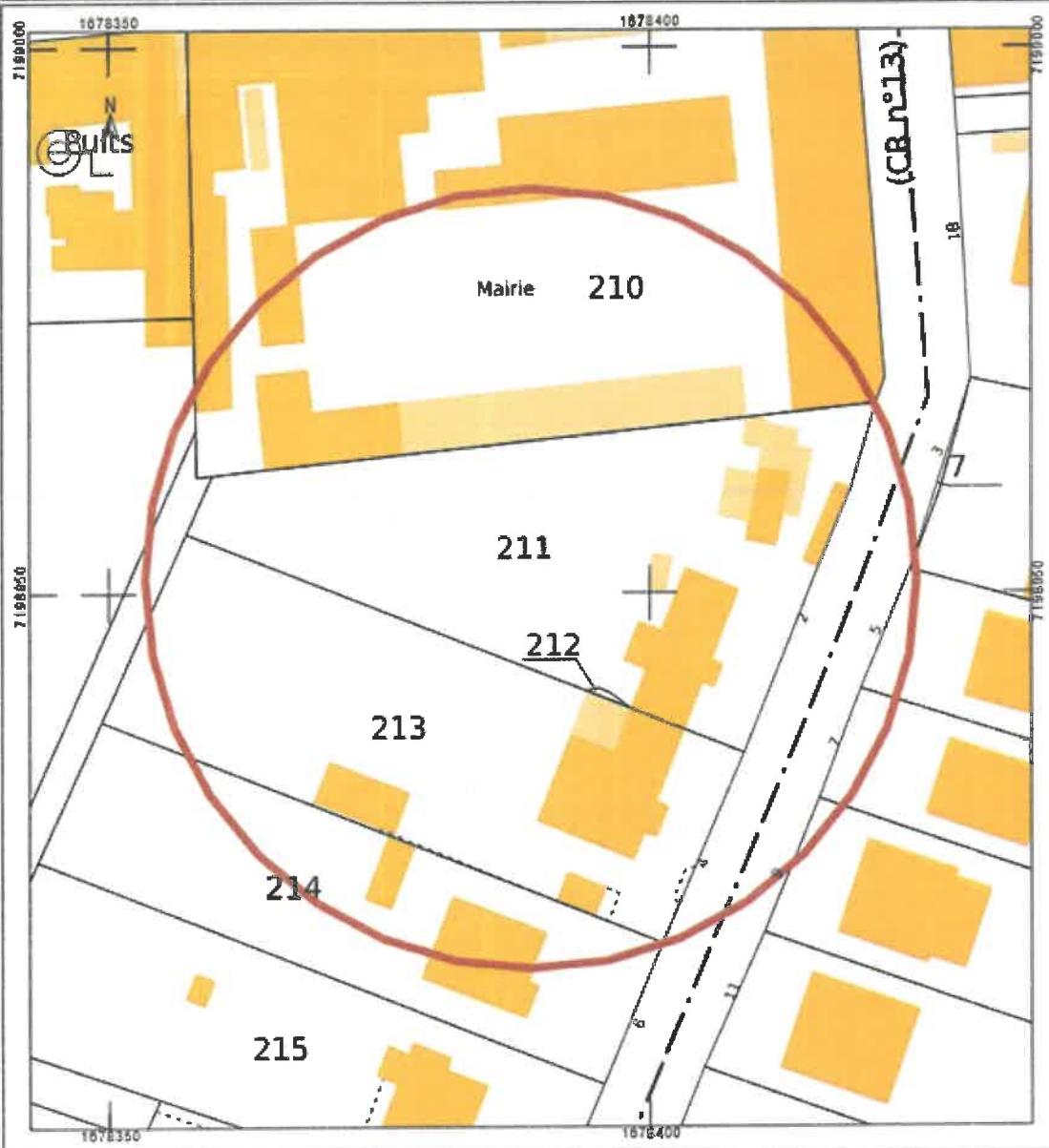
PLAN DE SITUATION

par la centrale des impôts foncier suivant :
PTGC LOIRET
 131 RUE DU FAUBOURG BANNER
 CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042 ORLEANS CEDEX 1
 tel : 4xx

Section : BL
Feuille : 000 BL 01Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500Date d'édition : 01/06/2025
(date au horaire de Paris)Coordonnées en projection : RGFF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Ce extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 045-214503385-20260202-2026_014-DE

Berger
Levraud

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 03/02/2026



Le Maire,

Déhise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Elisabeth BELLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bellot".

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>